Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement



4512 - Insertion sociale

Subventions 2015 aux structures en charge de l'insertion sociale

Rapport n° CP/2015/279

Service gestionnaire:

Direction de l'insertion et de l'action sociale

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA.

Une avance financière représentant 70% de la subvention départementale accordée en 2014 ayant été versée en février 2015, le présent rapport a pour objet de soumettre à la décision de la commission permanente du Conseil départemental le montant des subventions 2015 et le versement des soldes correspondants aux épiceries sociales et à l'association Tôt ou T'Art.

Afin de permettre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active de s'insérer socialement et de se rapprocher de l'accès à l'emploi, le Département soutient les opérateurs d'insertion sociale dont :

- les épiceries sociales : elles apportent aux personnes en difficulté (bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, personnes âgées, travailleurs précaires..., orientés principalement par les services sociaux et les CCAS) une aide alimentaire temporaire, leur permettant l'achat à 10% de leur valeur de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité. Les économies réalisées par les usagers sont destinées à apurer une dette ou régler une facture, dans le cadre d'un accompagnement.

Les subventions 2015, détaillées dans le tableau récapitulatif joint, représentent un montant global de 183 460 euros. Une avance de 128 422 euros ayant été versée en février, le solde s'élèverait à 55 038 euros.

- les autres organismes du champ de l'insertion sociale : il s'agit de structures dont le périmètre d'intervention est départemental ou le domaine d'intervention très ciblé; elles contribuent depuis plusieurs années à l'insertion des bénéficiaires du RSA du département.

En l'occurrence, **Tôt ou t'Art** est une association visant à rapprocher les publics précaires de la culture ou d'une pratique culturelle, par un ensemble d'actions constituant des leviers d'insertion. Tôt ou T'Art œuvre en articulation avec 42 structures du champ culturel, les opérateurs de l'insertion par l'action économique et les partenaires sociaux des territoires, soit 196 adhérents. A titre d'illustration, 6081 places ont été réservées auprès des structures culturelles, dont 1 109 au Vaisseau, 347 au Château du Haut-Koenigsbourg et 51 au Musée Lalique au bénéfice de publics précaires. Il est proposé d'accorder à Tôt ou T'Art une subvention 2015 d'un montant de 8 664€. Une avance de 6 384 € ayant déjà été versée, le solde restant à régler serait de 2 280 €.

Le versement des soldes sera effectué au cours du troisième trimestre 2015, après examen des éléments d'activité fournis par les structures et en accord avec les termes des conventions respectives.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- fixe les montants des subventions 2015 pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport à hauteur de 192 124 euros;
- approuve le versement pour 2015 d'un solde global de 57 318 euros pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport, une avance d'un montant de 134 806 euros ayant déjà été versée en février 2015;
- décide que les soldes restant seront versés au cours du troisième trimestre 2015, au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités de versement prévues dans les conventions financières;
- autorise son président à signer les conventions et avenants correpondant, sur la base de la convention-type annexée;
- charge son président de mettre en oeuvre ce dispositif.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

Frédéric BIERRY